

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA BATTIE-VIEILLE DU 17 MARS 2017

Ouverture de la séance à 20h30

Sont présents :

Mr Le Maire, Francis CESTER,

Les adjoints : Béatrice BOURGADE, Monique FARAMAZ, Jean-Pierre GRAFFIN

Les conseillers municipaux : Mr Michel OLLIVIER, Leszek PAWELSKI, Carole BLANC, David SCACCIANOCE, Yannick SAVARIELLO

Excusée : Véronique BOISSERANC qui a donné pouvoir à Carole BLANC

Absent : Nicolas GIRARD

Secrétaire de séance : Monique FARAMAZ

Mr le Maire annonce en début de séance la nécessité de voter trois délibérations complémentaires :

- Délibération concernant le choix de l'étude infra-saunier pour la mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur du village et du grand larra.

- Délibération concernant le plan de financement prévisionnel concernant la mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur du village et le hameau du grand larra.

- Délibération concernant la mise à enquête publique du dossier

" Déclassement / Reclassement des voies communales "

Et donc demande au Conseil Municipal de les rajouter à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité: (10 pour) le rajout de ces trois délibérations à l'ordre du jour.

Validation du conseil municipal du 24 Février 2017, à l'unanimité des présents: 10 Pour

1 - Validation des comptes de gestion 2016

Après présentation des différentes pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2016, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune, Eau, Assainissement, lotissement. Considérant l'exactitude des écritures :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion 2016.

2 - Validation des Comptes administratifs 2016

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses d'investissement : 142 713.64 €

Recettes d'investissement : 121 751.20€

Résultat d'investissement de l'exercice : - 20 962.44€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 37 609.04€

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 200 141.29€

Recettes de fonctionnement : 253 475.23

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 53 333.94€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 138 521.14€

BUDGET EAU

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses d'investissement : 2 788.95€

Recettes d'investissement : 6 747.48€

Résultat d'investissement de l'exercice : + 3 958.53€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : 49 522.60€

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 22 772.81€

Recettes de fonctionnement : 18 865.62€

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 3 907.16€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : -4 626.38

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses d'investissement : 29 706.45€

Recettes d'investissement : 18 380.37€

Résultat d'investissement de l'exercice : - 11 326.08€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 8 035.55€

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 20 021.97€

Recettes de fonctionnement : 36 174.29€

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 16 152.32€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 24 514.44€

BUDGET LOTISSEMENT

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Dépenses d'investissement : 0€

Recettes d'investissement : 0€

Résultat d'investissement de l'exercice : 0€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 71 014.55€

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 0€

Recettes de fonctionnement : 0€

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 0€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 198 294.66€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (hors présence de M. Le Maire) à l'unanimité des présents (9 pour) : - approuve les comptes administratifs commune, eau, assainissement, lotissement pour l'année 2016

3 - Délibération pour la validation des taxes locales 2017

Compte tenu que le produit attendu de 114 197 € est suffisant pour l'équilibre du budget, le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux pour 2017

Le conseil Municipal vote à l'unanimité des présents (10 pour)

les taux suivants pour 2017 :

Taxe d'habitation : 13,94 ; Foncier bâti : 19,65 ; Foncier non bâti : 77,31 ;

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,85

4 - Affectation du résultat 2017.

Après avoir examiné le compte administratif 2017 de la **Commune**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 138 521.14€

- un déficit d'investissement cumulé de - 37 609.04€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 pour) d'affecter

Affectation du résultat au 002 au BP 2017 (de la section de Fonctionnement ; Recettes)

= 138 521.14 - 37 609.04 = 100 912.10€

au 1068 (en recette d'investissement) la somme de 37 609.04€,

pour couvrir le déficit d'investissement.

Après avoir examiné le compte administratif 2017 **du budget lotissement**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 198 294.66€

- un déficit d'investissement cumulé de 71 014.55€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 pour) d'affecter

Affectation du résultat au BP 2017 (de la section de Fonctionnement ; Recettes)

au 002 la somme de 198 294.66 €

Affectation du résultat au BP 2017 (de la section de Investissement ; dépenses)

au 001) la somme de 71 014.55€

Après avoir examiné le compte administratif 2016 **du budget assainissement**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 24 514.44€

- un déficit d'investissement cumulé de 8 035.55€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 pour) d'affecter

Affectation du résultat au BP 2017 (de la section de Fonctionnement ; Recettes)

au 002 la somme de 16 478.89€

Au 1068 (Recettes d'Investissement) la somme de 8 035.55€

pour couvrir le déficit d'investissement.

Après avoir examiné le compte administratif 2016 **du budget eau**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement cumulé de 4 626.38€

- un excédent d'investissement cumulé de 49 522.60€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 pour) d'affecter

Affectation du résultat au BP 2017 (de la section de Fonctionnement ; Dépenses)

au 002 la somme de 4 626.38€

Affectation du résultat au BP 2017 (de la section de Investissement ; Recettes)

au 001 la somme de 49 522.60€

5 - Validation des Budgets Primitifs 2017.

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire concernant l'adoption du **budget principal 2017**

Section Fonctionnement :

Dépense : 348 588.10€

Recette : 348 588.10€

Section Investissement :

Dépense : 190 626.34€

Recette : 190 626.34€

Total Dépenses : 539 214.44€

Total Recettes : 539 214.44€

Le Conseil Municipal décide de voter le budget commune 2017 à l'unanimité (10 pour)

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire concernant l'adoption du budget de l'eau 2017

Section Fonctionnement :

Dépense : 28 239.80€

Recette : 28 239.80€

Section Investissement :

Dépense : 56 270.08 €

Recette : 56 270.08€

Total Dépenses : 84 509.88 €

Total Recettes : 84 509.88 €

Le Conseil Municipal décide de voter le budget 2017 "Eau" à l'unanimité (10 pour)

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire concernant l'adoption du budget de l'assainissement

Section Fonctionnement :

Dépense : 47 888.56€

Recette : 47 888.56 €

Section Investissement :

Dépense : 912 544.11€

Recette : 912 544.11€

Total Dépenses : 960 432.67 €

Total Recettes : 960 432.67 €

Le Conseil Municipal décide de voter le budget 2017 "Assainissement" à l'unanimité (10 pour)

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire concernant l'adoption du budget du lotissement

Section Fonctionnement :

Dépense : 183 014.55 €

Recette : 462 412.66 €

Section Investissement :

Dépense : 127 014.55 €

Recette : 127 014.55 €

Total Dépenses : 310 029.10 €

Total Recettes : 589 427.21 €

Le Conseil Municipal décide de voter le budget 2017 "lotissement" à l'unanimité (10pour)

5 - Validation des subventions allouées aux associations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

ADMR : 400 €

Association "Le petit monde" : 1 200 €

Batterie Fanfare du Piolit : 200 €

Amicale des pompiers La Bâtie Neuve : 200 €

Association Chasse La Bâtie Vieille : 300 €

Association "Les retrouvailles" : 1000 €

Association "Louveterie" : 100€

Association OCCE Coopérative scolaire : 2 000€

L'Elan Rambaudin : 1 000€

Jeunes agriculteurs : 300€

Voté à l'unanimité des présents (10 Pour)

6 - Validation de subvention de Fonctionnement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu' afin d'équilibrer la section de fonctionnement du service eau, il convient que la commune alloue à son budget d'eau, une subvention à titre exceptionnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (10 pour) le Conseil Municipal décide de verser la subvention suivante :
Service eau : 10 022.80€

Voté à l'unanimité des présents (10 Pour)

7 - Choix de l'étude INFRA -SAUNIER

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de l'étude comparative réalisée en 2016 ainsi que des premières conclusions qui conduisent la commune à envisager deux scénarios permettant la mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur du village ainsi que du hameau du Grand Larra. Après lecture des deux scénarios possibles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le scénario n°1 proposant la réhabilitation de la STEP du village ainsi que la création d'une nouvelle STEP pour le hameau du Grand Larra. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le scénario n°1

8 - Délibération demande d'aides financières pour la mise en place de l'assainissement collectif sur la commune de la Bâtie-Vieille

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'engager les travaux d'assainissement collectif sur le secteur du village et le hameau du Grand Larra. Il est précisé que la commune de la Bâtie-Vieille a déjà réalisé une étude préalable de type AVP et une étude de faisabilité en 2016 sur le scénario le plus opportun afin de développer et mettre aux normes l'assainissement collectif du village et du hameau du Grand Larra. Le Maire rappelle également que le projet d'assainissement collectif sera réalisé de façon coordonné et simultané avec l'aménagement du village et du hameau du grand Larra : voiries, réseaux. Au vu des éléments ci-dessus mentionnés, il est donc proposé le plan de financement suivant pour mener à bien le projet :

DEPENSES HT

"Volet assainissement":

- Création des réseaux de collecte : 182 500€
- Construction de la STEP du Grand Larra: 139 000€
- Création des réseaux de transfert : 8 500€
- Construction de la STEP du village: 143 000€
- Etudes et maîtrise d'œuvre: 47 300€
- Divers et Imprévus: 52 030€

(Total des dépenses "Volet assainissement" : 572 330€)

"Volet aménagement coordonné du village":

- Projet coordonné d'aménagement du village
(Réseaux, voiries) : 150 000€

RECETTES

- Etat "DETR 2017": 114 466€ (20%)
- Conseil Départemental des Hautes-Alpes: 85 850€ (15%)
- Agence de l'Eau : 257 549€ (45%)

- Etat « DETR 2017 » : 45 000€ (30%)
- Financement commune : 219 465€

Total des dépenses en HT : 722 330€

Total des recettes: 722 330€

Voté à l'unanimité des présents (10 Pour)

9. Délibération mise à enquête publique du dossier "Déclassement des voies communales"

Dans le cadre des futurs travaux d'assainissements collectifs sur le Grand Larra et du projet d'aménagement du hameau, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'ouvrir une enquête publique :

Concernant le déclassement des voiries communales :

- Rue N°20 "Grand Larra" à reclasser en Place de La Fontaine
- Voie 21 au centre du hameau du "Grand Larra" en vue d'aliénation.

- En vue de reclassement communal CR14 Le Frêne en voie communale.

Voté à l'unanimité des présents (10 Pour)

Questions diverses :

Aucunes

Séance levée à 23H30,

le Maire, Francis CESTER

